Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241202-2024-215-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 DECEMBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en région centre val de Loire « jvmalin.fr»

N°BC2024-215

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2024, le 02 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient excusés :
Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir :
Jean-Louis RAFFIN donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU.

Il a été exposé,

L'information est un levier important du développement du transport collectif. Les usagers des transports publics sont de plus en plus demandeurs d'une information claire et multimodale pour préparer leur voyage et d'une information dynamique lors de situations perturbées.
C'est pour répondre à cette demande que quatorze autorités organisatrices de la mobilité de la Région Centre-Val de Loire ont mis en place, dès 2010, la centrale d'information multimodale (CIM) JVmalin.fr. Cette dernière permet de diffuser de l'information coordonnée entre les différents moyens de transports disponibles à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire.

La convention en cours a été signée fin 2021 pour une durée de 5 ans.

Afin d'améliorer le service aux usagers, un portail de vente multi-billettique va être expérimenté avec plusieurs autorités organisatrices de la région Centre Val de Loire. Il s'agit du service de « MaaS (Mobility as a Service) régional JV Malin » qui devrait être opérationnel fin 2025. La communauté d'agglomération du Pays de Dreux ne fait pas partie des collectivités concernées par cette première phase de déploiement mais pourrait être intégrée dans un second temps. L'avenant n'a donc pas d'impact financier pour l'agglomération sur ce premier point.

Cet avenant a également pour objet de modifier la liste des signataires de la convention en intégrant le Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure et Loir (SMCTCEL) comme partenaire financier. Le SMCTCEL se substituerait à ses membres, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Chartres Métropole, pour le paiement des contributions financières versées pour le fonctionnement de la plateforme.

VU la délibération n°2022-006 du bureau communautaire du 22 janvier 2022 portant approbation et autorisation de signature de la convention multi partenariale relative à l'exploitation et au fonctionnement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre-Val de Loire
VU le projet d'avenant n°1 à la convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en région centre val de Loire « jvmalin.fr»

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention multi partenariale relative à l'exploitation et au fonctionnement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre-Val de Loire ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13/12/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/12/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Sébastien LEROUX
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.